



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue au 6, impasse des Étoiles à Cantley, par visioconférence, le 11 août 2020 à 19 h, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Permettre la construction d'un perron et ses escaliers à 4,57 mètres de la ligne avant, en dérogation à l'article 6.4.1 du Règlement de zonage numéro 269-05 qui autorise, dans le cas présent, que le perron et ses escaliers soient à 6 mètres de la ligne avant.

Identification du site concerné : Lot 2 619 538 du Cadastre du Québec
20, rue Nicole

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en écrivant à sparent@cantley.ca avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 11 août 2020 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consultez le site Internet www.cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 23^e jour de juillet 2020.

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier